

DECISION N°2023-61/AP du 13/04/2023
Pole Famille, Loisirs et Vie culturelle

OBJET :

Manifestation Culturelle

Le Maire,

« Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu les propositions de la Commission vie culturelle, patrimoine, événementiel, »

DECIDE

Article 1 : La ville de Denain organisera la manifestation suivante :
Exposition [H]all over 30 de Apolline Ducrocq, proposée par Mazur Delphine, dans le cadre du programme « Archipel » de résidence de recherche et création soutenu par la DRAC Hauts-de-France et le département du Pas-de-Calais- Pôle intérieur et dans le cadre de la triennale Art et Industrie Dunkerque / Hauts-de-France « Chaleur humaine / Consciences énergétiques » à l'école d'arts plastiques, 98 rue de Villars 59220 Denain visible le mardi et vendredi de 14h à 18h, le mercredi et samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h. Fermé le lundi, jeudi et dimanche.

Article 2 : Exposition restitution [H]all over 30 de Apolline Ducrocq.
Arts Plastiques - Entrée gratuite.
Les droits d'auteur d'Apolline Ducrocq pour l'exposition s'élèvent à 600€ TTC.

Article 3 : L'exposition se déroulera du Samedi 30 Septembre au 11 Novembre 2023.

Article 4 : Les contrats et autres documents relatifs à l'organisation de cette manifestation seront signés par mes soins.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

A DENAIN, le 13 Avril 2023

Le Pouvoir Par délégation du Maire



E. Cherrier
E. CHERRIER

ANNE-LISE DUFOUR-TONINI

Acte soumis à transmission
Affiché le

Certifié exécutoire